

DEPARTEMENT DU NORD

COMMUNE DE JEUMONT

**Extrait de registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle Bizet sous la Présidence de son Maire, Monsieur Pascal ORI, en suite de convocation en date du 10 décembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie. Le nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 30.

Délibération : 93/2024

Objet : Subvention  
exceptionnelle à  
l'association Arc en Ciel

Secrétaire de séance :

Freddy ERIBON

Étaient présents :

M. Pascal ORI, M. Arnaud BEAUQUEL, ~~Mme Claire ARDID~~, ~~Mme Nadia TERKI~~, Mme Sylvie DEVILLERS, ~~M. Bernard DELBECQUE~~, Mme Anne DELHORS, M. Karim YAHATENE, M. Henri MOTHY, ~~Mme Caroline TACQUENIER~~, M. Freddy ERIBON, Mme Marina MORESCHI, ~~M. Damien TENRET~~, Mme Luisa KHENTACHE, M. Cyril PIRE, M. Serge LEBLANC, Mme Patricia GUCCIONE, ~~Mme Nathalie GARIN~~, ~~Mme Cathy LEPORCQ~~, Mme Malika TERTAG, M. Daniel BRICOUT, ~~Mme Marie-Yolande SOUVART~~, ~~M. Abderrazak ABDELLI~~, M. Gérard MARCEAU, Mme Véronique LONA, M. Anthony BRAVIN, M. Gérard JOLY, M. Philippe BIAIS, ~~Mme Valérie KRUG~~, M. Lionel MAURAGE

Conseillers ayant donné pouvoir :

Mme Claire ARDID à M. Pascal ORI  
Mme Nadia TERKI à Mme Luisa KHENTACHE  
M. Bernard DELBECQUE à M. Arnaud BEAUQUEL  
M. Caroline TACQUENIER à Cyril PIRE  
M. Damien TENRET à Mme Marina MORESCHI  
Mme Nathalie GARIN à Mme Sylvie DEVILLERS  
Mme Cathy LEPORCQ à Mme Anne DELHORS  
Mme Marie-Yolande SOUVART à M. Henri MOTHY  
M. Abderrazak ABDELLI à M. Karim YAHATENE  
Mme Valérie KRUG à M. Philippe BIAIS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que la commune de Jeumont dispose de nombreuses associations qui assurent la promotion du territoire communal et concourent à l'atteinte des objectifs du projet municipal.

La collectivité et l'association ARC EN CIEL ont fixé dans leur convention pluriannuelle (2023 – 2026) de moyens et d'objectifs leurs ambitions partagées en faveur de l'insertion et de l'emploi.

L'association ARC EN CIEL sollicite de la commune que lui soit versée une subvention exceptionnelle de 60 000€ sur l'exercice 2024, qui viendrait en déduction de la subvention 2025. En effet la structure est en attente du versement de subventions d'autres partenaires ainsi que du paiement de prestations déjà effectuées.

Il est proposé d'accéder favorablement à la demande de l'association Arc en Ciel, étant précisé que cette subvention exceptionnelle viendra en déduction de la subvention qui sera allouée à la structure lors du vote budgétaire 2025.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

A l'unanimité

Décide de verser une subvention exceptionnelle de 60 000€ à l'association Arc en Ciel

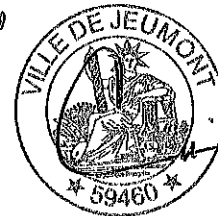
Acte que cette subvention exceptionnelle viendra en déduction de la subvention qui sera allouée dans le cadre de l'exercice budgétaire 2025

Dit que les crédits seront inscrits au BP 2024

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE MAIRE<sup>(17)</sup>



*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.*

*Délibération rendue exécutoire compte-tenu  
de la transmission en sous-préfecture le .../.../...  
et de la publication ou la notification le .../.../...*

*Le Maire*

